



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 037-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.58

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Augstburger (Gerzensee, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 428/2020 du 22 avril 2020
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Répartition géographique des expertises de véhicules réalisées par l'Office de la circulation routière et de la navigation du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner les points suivants :

1. En raison du déménagement prévu du centre d'expertises et d'examens Berne à Münchenbuchsee, les communes au sud-est de Berne passent désormais sous l'égide du centre d'expertises et d'examens Oberland bernois, à Allmendingen, près de Thoune.
2. En plus de pouvoir reporter la date de l'expertise par voie électronique, les propriétaires de véhicules à moteur peuvent désormais sélectionner le centre d'expertises et d'examens de leur choix.

Développement :

Le centre d'expertises et d'examens Berne au Schermenweg à Berne et à la Milchstrasse change de site et déménage à Münchenbuchsee. Il est judicieux de s'interroger sur l'intérêt d'intensifier encore plus la circulation entre Berne et Münchenbuchsee, le trafic sur cet axe étant déjà saturé.

Pour nombre de propriétaires de véhicules à moteur des communes du sud-est de Berne, il est nettement plus facile et moins stressant du point de vue du trafic de se rendre au centre d'expertises et d'examens Oberland situé à Allmendingen, près de Thoune, en matinée et en fin d'après-midi.

Réponse du Conseil-exécutif

La convocation à l'expertise périodique et l'attribution à un centre d'expertises et d'examens se déroulent de manière totalement automatique. C'est le code postal de l'adresse privée ou commerciale du propriétaire du véhicule qui détermine l'attribution régionale.

Le report de l'expertise dans un autre centre est déjà possible sur demande adressée par courriel ou par téléphone. La clientèle profite surtout de cette possibilité lorsque les ateliers de réparation se trouvent dans la région d'un autre centre d'expertises et d'examens ou lorsque le client met moins de temps pour se rendre au laboratoire de contrôle depuis son lieu de travail.

L'adaptation de la planification en ligne, qui permettra à la clientèle de reporter ses expertises dans le centre de son choix également par voie électronique, est prévue pour fin 2020. Ainsi, la demande de possibilité de report par voie électronique sera déjà satisfaite bien avant le déménagement du Centre d'expertises et d'examens de Berne.

La répartition régionale des expertises entre les centres d'expertises et d'examens devra être réévaluée avant le déménagement des sites de Berne et d'Ostermundigen. La région au sud-est de Berne fera aussi l'objet de cette réévaluation. Les facteurs de temps, de distance et de volume de trafic doivent être pris en compte d'un point de vue de la sécurité routière, de la protection de l'environnement et de la rentabilité. Indépendamment de cela, il sera toujours possible de reporter la date de l'expertise par voie électronique.

Il faut aussi prendre en compte le fait que les conditions de circulation changeront fortement d'ici au déménagement du site de Berne. À ce propos, on peut mentionner l'aménagement de la route nationale en direction de Thoun (contournement de Berne est) ou la voie supplémentaire au Grauholz. Il faudra aussi prendre en compte ces développements et d'autres changements de conditions de circulation dans la future définition des lieux d'expertises.

Le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer le postulat.

Destinataire

– Grand Conseil